

VELO CLUB DU FRANCOIS

1999-2019 : **20 ANS**



Hertz



**VENDREDI 15 MARS 2019 :
PROLOQUE PAR EQUIPE EN NOCTURNE**

GRAND PRIX DU VCF AVEC LA COLLABORATION DE LA VILLE DU FRANCOIS ET DU FOYER RURAL DE CHOPOTTE

**SAMEDI 16 MARS 2019 :
ETAPE EN LIGNE**



**1^{er} TRONCON :
CLM INDIVIDUEL**

**DIMANCHE 17 MARS 2019
EN DEUX TRONCONS**

**2^{ème} TRONCON :
ETAPES EN LIGNE**

JUNIORS, SENIORS, PASS'OPEN

Règlement Particulier pour une épreuve par étapes

GRAND PRIX DU VCF

Du Vendredi 15 mars au dimanche 17 mars 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve *GRAND PRIX DU VCF* est organisée par *le Vélo Club du François situé à Cîte la Jetée - Ex Syndicat d'initiative - Face à l'ancien Marché*, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute du Vendredi 15 mars au dimanche 17 mars 2019

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories, Pass Cyclis' Open, Juniors et Espoirs. Elle est inscrite au calendrier Régional de la Martinique.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes FFC du comité régional de Martinique ainsi que les équipes des comités régionaux avec accord du VCF.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs par équipe est de **5 minimum et de 8 maximum**.

Les ententes entre clubs locaux uniquement sont autorisées jusqu'à **2 clubs**.

Les engagements accompagnés d'un montant de **30 EUROS/COUREUR** (30 €) pour les équipes locales et les équipes invitées devront parvenir au siège du CRCM au plus

tard le mardi 5_MARS 2019 délai de rigueur.

Pour les équipes mixtes l'engagement devra comporter les cachets et la signature des présidents des 2 clubs.

Le repas du Dimanche midi est à la charge des différents clubs

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, du 15 au 17 Mars 2019 sous le chapiteau de la signature à côté de la ligne de départ aux horaires de convocation cités.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fera à la permanence qui aura lieu le *Jeudi 14 Mars à la salle des fêtes du François ou à l'espace Filia. Un chèque de caution de 20€ devra être fourni pour les dossards qui seront à remettre à la fin de la compétition.*

Une pénalité de 60€ sera appliquée aux équipes non représentées à cette réunion.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 19h et aura lieu à *à la salle des fêtes du François.*

ARTICLE 5. PROLOGUE ET CONTRE LA MONTRE

- L'ordre de départ du prologue se fera par tirage au sort. Lors de la réunion des directeurs sportifs.
- Le prologue se disputera en contre la montre par équipe.
- Chaque équipe partira après l'arrivée de l'équipe précédente
- Le temps de l'équipe sera pris sur le troisième coureur franchissant la ligne.
- Chaque coureur distancé sera crédité de son temps de passage sur la ligne pour l'établissement du classement général.
- Aucun véhicule suiveur ne sera autorisée sur le circuit.
- L'ordre de départ du contre la montre se fera en fonction du classement général.

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence *utilisée*.

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE

Chaque club a droit à une voiture technique

Aucune moto d'assistance ne sera admise.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le *VCF*. Ce service est assuré au moyen d'une voiture.

ARTICLE 8. INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

- Etape en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

- Etape contre la Montre par Equipes

Selon l'article du règlement FFC 2.6.028, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, après le passage sous la flamme rouge dans une étape contre la montre par équipes, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coéquipier(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident.

Si à la suite d'une chute dûment constatée après le passage sous la flamme rouge un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera crédité du temps du ou des coéquipier(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

- Etape en ligne avec arrivée en sommet.

Toutefois, conformément à l'article 2.6.029 du règlement FFC, les dispositions ci-dessus, ne sont pas applicables en cas d'arrivée en sommet, sauf si l'incident se produit avant l'ascension. Toute discussion concernant les qualifications «arrivée en sommet», et «avant

l'ascension» est tranchée par le collège des commissaires.

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit:

A chaque étape le délai d'élimination sera calculé sur le temps du vainqueur augmenté de 30% pour toutes les étapes en ligne.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS – REPORTS

Les classements suivants sont établis:



Classement général individuel au temps (Maillot Leader jaune)

Le classement général individuel aux temps s'obtient par addition des temps enregistrés par les chronométreurs dans toutes les étapes y compris le prologue, compte tenu des pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au « classement général individuel au temps », les fractions de secondes enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont totalisées pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues dans chaque étape pour départager les ex æquo et en dernier ressort à la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un Maillot Jaune

Prime journalière au porteur du Maillot : 30

€ Une coupe sera attribuée aux 3 premiers



Classement meilleur Espoir (maillot rose)

Chaque jour, le leader de ce classement, à savoir le mieux placé au classement général individuel aux temps, portera le Maillot rose.

Le leader à l'issue de la dernière étape sera déclaré vainqueur du classement Meilleur ESPOIR.

Le classement portera attribution d'un Maillot rose

Prime journalière au porteur du Maillot : 20€

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers



Classement meilleur Junior (maillot blanc)

Chaque jour, le leader de ce classement, à savoir le mieux placé au classement général individuel aux temps, portera le Maillot blanc.

Le leader à l'issue de la dernière étape sera déclaré vainqueur du classement Meilleur JUNIOR.

Le classement portera attribution d'un Maillot Blanc

Prime journalière au porteur du Maillot : 20€

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers



Classement meilleur Pass'Open (maillot bleu)

Chaque jour, le leader de ce classement, à savoir le mieux placé au classement général individuel aux temps, portera le Maillot bleu.

Le leader à l'issue de la dernière étape sera déclaré vainqueur du classement Meilleur PASS'OPEN.

Le classement portera attribution d'un Maillot Bleu

Prime journalière au porteur du Maillot : 20

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers



Classement général au temps par équipe (maillot vert)

Le classement général au temps par équipe, s'obtient par l'addition dans chaque étape individuelle des trois meilleurs temps réalisés au sein de chaque formation.

Aux étapes, en cas d'ex aequo, les équipes réalisant le même temps, sont départagées

par le total des places obtenues par les meilleurs coureurs au classement de cette étape.

Au classement général en cas d'ex aequo, les équipes sont départagées par leur nombre exact de victoires d'étapes par équipes, puis par le nombre de deuxième place, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un nombre supérieur de places obtenues par l'une ou l'autre équipe, permettant d'établir leur classement définitif. Toute formation réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement par équipes.

Le classement portera attribution d'un Maillot vert
Une coupe sera attribuée aux 3 premières.

OBLIGATION

Le port des différents maillots est obligatoire. Le refus d'en revêtir un, entraînera la mise hors course.

CEREMONIE PROTOCOLAIRE

Presence

Le premier de l'épreuve .

Le premier junior, le premier espoir, le premier pass 'open de l'épreuve .

Le premier de chaque classement au general.

Pour le classement general final les 3 premiers de chaque classement.

L'absence à la cérémonie protocolaire sera sanctionnée par une amende de la manière suivante:

- ─ 1ère absence: 75.95 €
- ─ 2ème absence: 151.90 €
- ─ 3ème absence: mise hors course.

ARTICLE 13. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à la Salle des Fêtes, Bourg du François.

ARTICLE 14. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, le premier coureur de l'étape, le premier espoir de l'étape, le premier junior de l'étape et le premier pass'open de l'étape doivent se présenter quotidiennement au protocole arrivé, ainsi que les porteurs de maillots de tous les classements avant le départ du lendemain.

ARTICLE 15. RAVITAILLEMENT

Les ravitaillements, à partir de la voiture du Directeur sportif, sont autorisés.

Les ravitaillements peuvent se faire par musette ou par bidons.

Les coureurs doivent se laisser glisser derrière de voiture du Directeur de course ou du commissaire. Le ravitaillement ne peut se faire en aucun cas, dans le peloton ou en queue de celui-ci. S'il s'est formé un groupe d'échappés de 15 coureurs au plus, le ravitaillement est autorisé en queue de ce groupe.

Tout ravitaillement est interdit dans les ascensions, les descentes, ainsi que dans les 40 premiers et 20 derniers kilomètres.

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

Dans un but de sécurité, afin d'éviter de provoquer une chute, de blesser un spectateur ou de l'inciter à traverser la chaussée, etc.... il est interdit de se débarrasser sans précautions d'aliments, de musettes, de bidons, etc.... en quelque lieu que ce soit.

Le coureur ne peut rien jeter sur la chaussée, mais doit se rapprocher des bas-côtés et veiller à y déposer l'objet en toute sécurité.

Le port et l'usage de récipient en verre sont interdits. Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

ARTICLE 16. PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 17. RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être faites auprès des commissaires dans les délais suivants:

- Au sujet de l'irrégularité de course ou manœuvre illicite au plus tard une heure après l'arrivée.
- Au sujet des classements au plus tard avant le départ de l'étape suivante.
- Au sujet du classement général final 30 minutes après la communication officielle

ARTICLE 18. DISPOSITIONS FINANCIERES

Les prix et les primes seront versés aux gagnants par l'intermédiaire de leur club et du CRCM, une fois les résultats du contrôle biologique connus.

François, le 30 Janvier 2019

VELO CLUB DU FRANCOIS - VCF
Cité La Jetée - Ex Syndicat d'Initiative
97240 LE FRANCOIS
SIRET 491 809 604 00011





PARCOURS

GRAND PRIX DU VCF

VENDREDI 15 MARS 2019

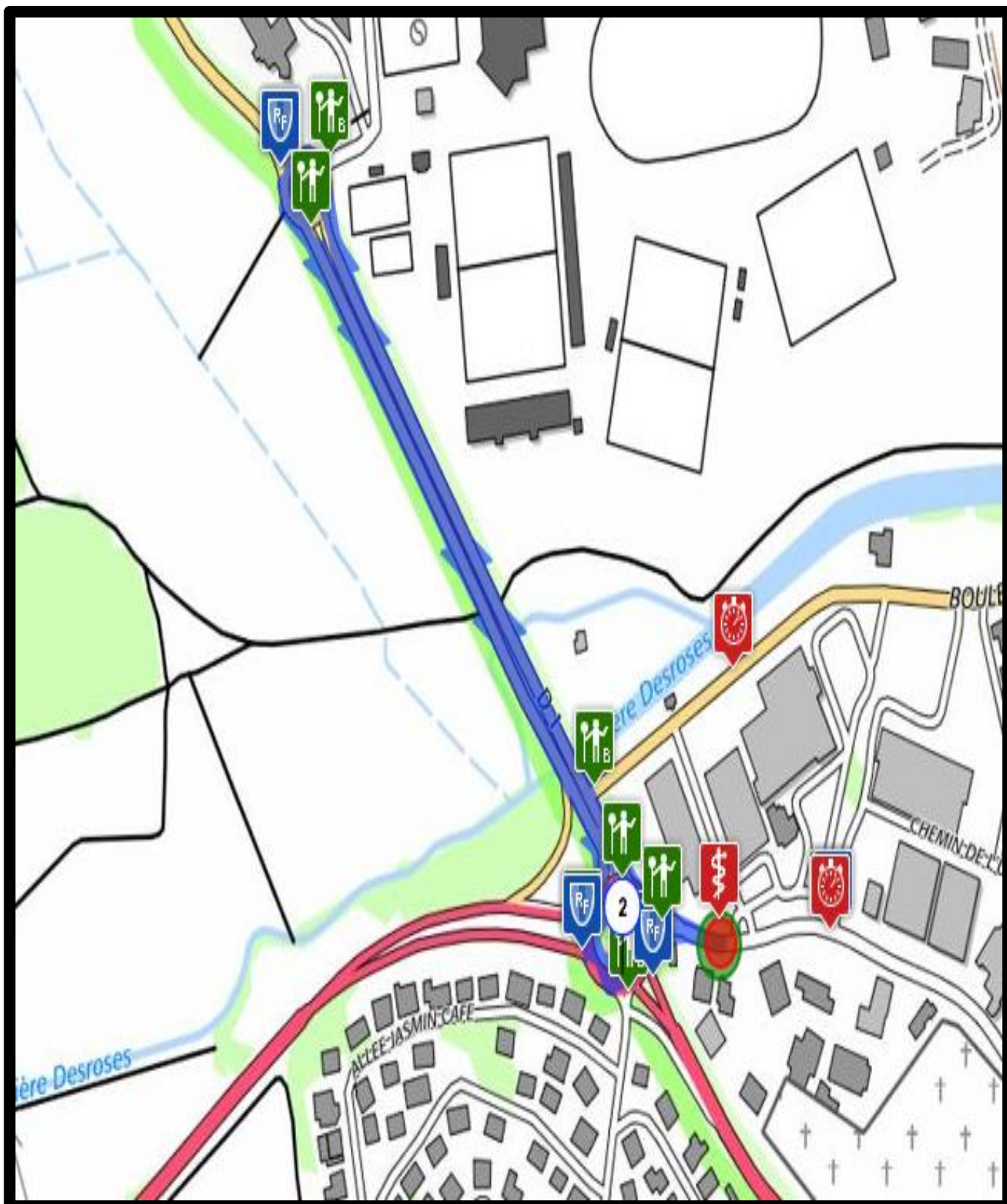
PROLOGUE PAR EQUIPE

RASSEMBLEMENT 19H30 DEVANT LE LEADER PRICE DU FRANCOIS

1^{er} DEPART : 20H30

ARRIVEE DEVANT LE LEADER PRICE DU FRANCOIS

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	LEADER PRICE FRANCOIS	0	
D1	ROND POINT MARTIENNE	0,063	DEBUT CIRCUIT
D1	DIRECTION STADE	0,094	
D1	ROND POINT DE TRIANON	0,479	
D1	DIRECTION MARTIENNE	0,0546	
D1	ROND POINT MARTIENNE	1,052	FIN DU CIRCUIT A COUVRIR 2 FOIS
	ARRIVEE DEVANT LE LEADER PRICE DU FRANCOIS	2,138	



SAMEDI 16 MARS 2019

1ere ETAPE

RASSEMBLEMENT 13H00 A LA CROISEES DE CHOPOTTE

DEPART : 14H00

ARRIVEE CROISEES DE CHOPOTTE

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
D29	CHOPOTTE	0	DEPART
D1	ROND POINT DE TRIANON	2,271	
N6	ROND POINT DE MARTIENNE	2,790	DEBUT DU CIRCUIT
D6	PONT ABEL	3,205	DIRECTION BISETTE
D6	SOMMET DE BISETTE	7,102	
D16	MANZO	8,212	
N6	ROND POINT DE 4 CROISEES	9,252	
N6	ROND POINT DE MARTIENNE	12,951	FIN DU CIRCUIT A COUVRIR 10 FOIS
N6	ROND POINT DE MARTIENNE	104,400	FIN DU 10eme TOUR
D1	ROND POINT DE TRIANON	104.919	
D29	CHOPOTTE	107,190	ARRIVEE



DIMANCHE 17 MARS 2019

2eme ETAPE

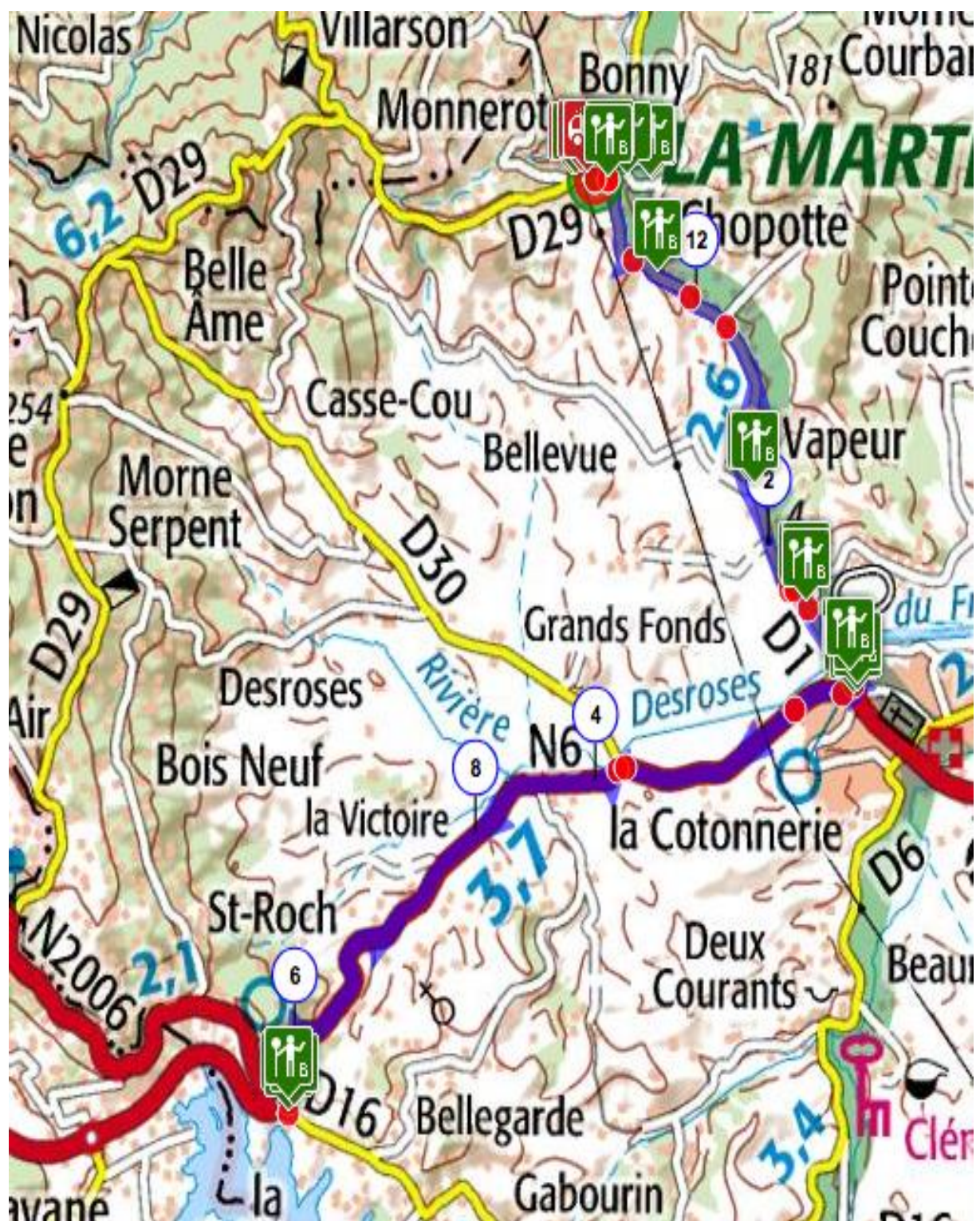
1^{er} TRONCON CLM INDIVIDUEL

RASSEMBLEMENT 7H00 A CHOPOTTE

1^{er} DEPART : 8H00

ARRIVEE CHOPOTTE

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
D29	CHOPOTTE	0	DEPART
D1	ROND POINT DE TRIANON	2,245	
N6	ROND POINT DE MARTIENNE	2,707	
N6	ROND POINT DE 4 CROISEES	6,282	DEMI TOUR
N6	ROND POINT DE MARTIENNE	9,993	
D1	ROND POINT DE TRIANON	10,515	
D29	CHOPOTTE	12,835	ARRIVEE



DIMANCHE 17 MARS 2019

2eme ETAPE

2eme TRONCON EN LIGNE

RASSEMBLEMENT 13H00 DEVANT LE SIEGE DU VCF A LA JETEE

DEPART : 14h00

ARRIVEE PLACE DES FETES DU FRANCOIS

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	LA JETEE FACE AU SIEGE DU VCF	0	DEPART FICTIF
	GENDARMERIE DU FRANCOIS	0	DEPART REEL DEBUT DU CIRCUIT
	ROND POINT MATIENNE	0,900	
	ROND POINT 4 CROISEES	4,575	
	ROND POINT MARTIENNE	8,302	
	GENDARMERIE DU FRANCOIS	9,158	
	LA CROIX	10,212	
	DOSTALY	13,602	
	ROND POINT DE PETITE FRANCE	14,659	
	DOSTALY	15,726	

	LA CROIX	19,122	
	GENDARMERIE DU FRANCOIS	20,887	FIN DU CIRCUIT CIRCUIT A COUVRIR 5 FOIS
	GENDARMERIE DU FRANCOIS FIN DU 5EME TOUR	104,435	
	PUIS ROND POINT MARTIENNE	105,266	
	ROND POINT DE TRIANON	105,717	
	ROND POINT DU MOLE	106,829	
	ROND POINT DE LA JETEE	107,510	
	ARRIVEE FACE A LA PLACE DES FETES A LA JETEE	107,648	



VELO CLUB DU FRANCOIS

GRAND PRIX DU VCF

GRILLES DE PRIX

DETAILS :

- VENDREDI PROLOGUE PAR EQUIPE EN NOCTURNE
- SAMEDI ETAPE EN LIGNE
- DIMANCHE 1^{er} TRONCON CLM INDIVIDUEL
- 2eme TRONCON ETAPE EN LIGNE

**VENREDI 15 MARS 2019
PROLOGUE PAR EQUIPE**

EQUIPE	
1er	80€
2e	70€
3e	60€

210€

**SAMEDI 16 MARS 2019
ETAPE EN LIGNE**

**DIMANCHE 17 MARS 2019
1^{er} TROCON
CLM INDIVIDUEL**

**DIMANCHE 17 MARS 2019
2eme TROCON
ETAPE EN LIGNE**

	JUNIOR	PASS'OPEN	ESPOIR	SCRATCH	JUNIOR	PASS'OPEN	ESPOIR	SENIOR	JUNIOR	PASS'OPEN	ESPOIR	SCRATCH
1er	70€	70€	80€	100€	40€	40€	50€	60€	60€	60€	70€	90€
2e	60€	60€	70€	90€	30€	30€	40€	50€	50€	50€	60€	80€
3e	50€	50€	60€	80€	25€	25€	30€	40€	40€	40€	50€	70€
4e	40€	40€	50€	70€	20€	20€	25€	30€	30€	30€	40€	60€
5e	30€	30€	40€	60€	15€	15€	20€	25€	20€	20€	30€	50€
6e				50€								45€
7e				40€								40€
8e				30€								35€
9e				25€								30€
10e				20€								25€

250€	250€	300€	565€	130€	130€	165€	205€	200€	200€	250€	525€
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

1365€	630€	1175€
3170€		

	FINAL AU SCRATCH	FINAL ESPOIR	FINAL JUNIOR	FINAL PASS'OPEN	FINAL EQUIPE
1^{er}	120€	100€	90€	90€	90€
2^e	110€	95€	85€	85€	80€
3^e	100€	90€	80€	80€	70€
4^e	95€	80€	70€	70€	
5^e	90€	70€	60€	60€	
6^e	85€				
7^e	80€				
8^e	75€				
9^e	70€				
10^e	65€				

890€	435€	385€	385€	240€
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

2335€

5505€

PORT DES MAILLOTS

MAILLOT LEADER JAUNE : **30 euros par jour**

MAILLOT ROSE ESPOIR : **20 euros par jour**

MAILLOT BLANC JUNIOR : **20 euros par jour**

MAILLOT BLEU PASS'OPEN : **20 euros par jour**

MAILLOT VERT EQUIPE : **0 euro par jour**

	SAMEDI	DIMANCHE 1 ^{ER} TRONÇON	DIMANCHE 2EME TRONÇON	TOTAL
MAILLOT JAUNE	30€	30€	30€	90€
MAILLOT ROSE	20€	20€	20€	60€
MAILLOT BLANC	20€	20€	20€	60€
MAILLOT BLEU	20€	20€	20€	60€
MAILLOT VERT	0€	0€	0€	0€
TOTAL	90€	90€	90€	270€

TOTAL
5775€

PARTENAIRES



MARTINIQUE
GUYANE
Toute une banque
pour vous

